AVIS DE CONCOURS

3 (TROIS) CONCOURS **INTERNES** DE RECRUTEMENT
D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2EME CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
SESSION 2010

□ **Agencement et revêtement** □ **Cuisine** □ **Installations électriques, sanitaires et thermiques**

Les adjoints techniques principaux de seconde classe exécutent des travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification approfondie, principalement dans les domaines de la restauration, de l'hébergement et de la maintenance des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale. Ils sont chargés de la conduite des travaux confiés à un groupe d'adjoints techniques. Ils peuvent également, suivant leur qualification, encadrer des équipes mobiles d'adjoints techniques de seconde classe et de première classe. Dans ce cas, ils participent à l'exécution des tâches des agents qu'ils encadrent.
Ils peuvent en outre être chargés de travaux d'organisation et de coordination.

CONDITIONS D'ACCES :

1. Conditions générales
Pour vous inscrire vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :
- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national.
- justifier des conditions d'aptitude physique requises.

2. Conditions particulières
Condition de qualité
Etre fonctionnaire ou agent non titulaire de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, en position d'activité, de détachement ou de congé parental.
Cette condition s'apprécie à la date de la première épreuve du concours.
Condition de services
Justifier au 1er janvier de l'année du concours au moins une année de services civils effectifs.
Sont des services civils effectifs les services accomplis en qualité d'agent public civil, c'est-à-dire de fonctionnaire ou d'agent non titulaire bénéficiant d'un contrat de droit public, relevant de l'une des trois fonctions publiques et des établissements publics qui en dépendent (fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière).
Peuvent être prises en compte : les périodes de congés
Ne peuvent être pris en compte : le service national et les services militaires.

NOMBRE D'EMPLOIS : **3**
- Agencement et revêtement = 1 - Cuisine = 1 - Installations électriques, sanitaires et thermiques = 1

AFFECTATION : postes à pourvoir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

L'INSCRIPTION s'effectue EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET en 1 PHASE à l'adresse suivante :

https://ocean.ac-noumea.nc/inscrinetATE

Les inscriptions sont enregistrées du **mardi 23 février 2010 à partir de 12h au jeudi 18 mars 2010 avant 17h (heures de Paris).**

⚠ AUCUNE INSCRIPTION HORS DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION

DATES PREVISIONNELLES DES EPREUVES :
Epreuves d'admissibilité : Mai - juin 2010
Epreuves d'admission : Août – septembre 2010

RENSEIGNEMENTS : http://www.education.gouv.fr/siac3
http://www.ac-noumea.nc

BP G4 – 98848 Nouméa cedex – Tél. : (687) 266.170 – Fax : (687) 266.173 – mail : dexco@ac-noumea.nc